



RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 35
Voix favorables : 35
Voix défavorables : 0
Abstentions : 0

CONSEIL DES ÉTUDES ET DE LA VIE ÉTUDIANTE
Séance du 13/06/2023

DELIBERATION
n° CEVE 2023 - 30

portant avis relatif à la signature de la convention de double diplôme entre l'Université Toulouse Capitole - France (Faculté de Droit et Science Politique), et la Liberia Universita Internazionale Degli Studi Sociali Guido Carli - Italie (LUISS),

- Vu le code de l'éducation,
- Vu le décret n° 2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole,
- Vu les statuts de l'Université Toulouse Capitole, notamment l'article 14,
- Vu l'avis du Conseil de la faculté de droit et science politique en date du 8 novembre 2022,

Article unique :

Le conseil des études et de la vie étudiante après en avoir délibéré, rend un avis favorable concernant la signature de la convention de double diplôme entre l'Université Toulouse Capitole (Faculté de Droit et Science Politique) et la Liberia Universita Internazionale Degli Studi Sociali Guido Carli située en Italie (LUISS) , concernant le Master mention Droit Public parcours-type Droit de l'Environnement (délivré par UT CAPITOLE) et le Master's Degree in Law, Digital Innovation and Sustainability (délivré par LUISS), annexée à la présente délibération.

Le Président du Conseil des études et de la vie étudiante,

Hugues KENFACK

Annexes :

Convention Double Diplome LUISS_UT Capitole



LUISS



CONVENTION DE DOUBLE DIPLOME

entre

L'UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE (France)

et

LIBERA UNIVERSITA INTERNAZIONALE DEGLI STUDI SOCIALI GUIDO CARLI
(Italy)

Master mention Droit Public parcours-type Droit de l'Environnement (délivré par UT CAPITOLE)

et

Master's Degree in Law, Digital Innovation and Sustainability (délivré par LUISS)

L'Université Toulouse Capitole (ci-après désignée UT Capitole), sise 2 Rue du Doyen-Gabriel-Marty, 31042 Toulouse Cedex 9, représentée par sa Président, Monsieur le Professor Hugues KENFACK,

N° SIRET : 130 030 612 00019

N° APE : 8542Z

et

Libera Università Internazionale degli Studi Sociali Guido Carli (ci-après désignée LUISS), sise Viale Pola 12, 00198 Roma, Italia, représentée par le Rector Professeur. Andrea Prencipe ,

s'entendent sur la mise en place d'un double diplôme sanctionnant une formation de 1 an de niveau Master dans le domaine du Sustainability and Climate Change (discipline).

Article 1 - Période de mobilité des étudiants et calendrier

Les étudiants participant à ce cursus passeront leur première année dans leur université d'origine et effectueront une mobilité dans l'université d'accueil au cours de la deuxième année (*voir annexe 1 : Schéma organisationnel du programme*).

Lors de la mobilité, les étudiants respecteront le calendrier académique de l'université d'accueil.

Article 2 - Flux d'étudiants

UT CAPITOLE et LUISS s'entendent sur le chiffre de 5 étudiants maximum par université et par an. Le nombre d'étudiants concernés pourra être revu chaque année par les deux institutions et le nombre fixé devra être déterminé avant la fin du mois de décembre précédant l'année de mobilité.

Article 3 - Frais d'inscription

Durant l'année de mobilité, les étudiants seront inscrits dans leur établissement d'origine et s'acquitteront des droits d'inscription en vigueur dans leur établissement d'origine ; ils seront également inscrits dans l'université d'accueil avec exonération complète des droits d'inscription. Les étudiants s'assureront dans leur pays d'origine de leur couverture sociale et devront s'acquitter, le cas échéant, des frais afférents exigés par l'université d'accueil.

Les étudiants inscrits au programme bénéficieront de tous les services offerts par les deux universités durant leurs études.

Article 4 - Conditions d'éligibilité au programme

Pour intégrer ce programme, les étudiants doivent avoir été sélectionnés par leur université d'origine suivant les critères de sélection en vigueur.

Dans le cadre de leur mobilité, les étudiants pourront bénéficier d'aides à la mobilité proposée par leur université d'origine.

Article 5 - Organisation du programme

- α. Chaque institution communiquera les informations pédagogiques nécessaires à l'Université partenaire **au plus tard fin mars** de l'année universitaire précédant la mobilité : descriptions des cours, prérequis, dates, lieux et calendrier des enseignements, système de notation et toute autre information utile.
- β. La Faculté de Graduate School de la LUISS et celle d'UT CAPITOLE désigneront un responsable pédagogique et un responsable administratif pour ce programme :

UT Capitole

- Responsable pédagogique : Julien Bétaille ; Eric Naim-Gesbert .
- Responsable administratif : Anthea Chai Afanou

LUISS

- Responsable pédagogique : Prof. Christian Iaione
- Responsable administratif : Sergio Rios Perez

La Cellule ENGAGE.EU reçoit les nominations. LUISS envoie les noms des étudiants à ENGAGE.EU et ensuite les étudiants reçoivent un lien de la plateforme Moveon pour l'inscription.

Les Services des Relations Internationales seront chargés d'accueillir les étudiants entrants avant leur arrivée (assistance pour le logement, envoi des lettres d'acceptation) et à leur arrivée (inscription administrative). Les services de scolarité d'ENGAGE.EU seront chargés de l'inscription pédagogique des entrants.

- χ. Des « *Teaching Stay* » (8 heures d'enseignement minimum) pourront être mis en place en vue de la préparation des étudiants durant les années précédant la mobilité ou durant les années de mobilité.
- δ. Les étudiants devront suivre le programme de cours tel qu'il est détaillé dans l'*annexe 2 (Maquette pédagogique)*. Le tableau de correspondance des cours figure dans l'*annexe 3* (Il devra être revu par les responsables annuellement avant fin mai, afin d'identifier les éventuelles modifications de cours dans chaque établissement).
Les résultats finaux seront soumis à la grille d'équivalence de notes figurant à l'*annexe 5*.
- ε. Le cas échéant, les parties doivent s'entendre sur les modalités relatives au mémoire ou au rapport de stage, si ceux-ci sont inclus dans la formation proposée (*voir annexe 6 : Modalités relatives au mémoire/rapport de stage*)

Article 6 - Conditions d'admission et d'obtention des diplômes

Conditions d'admission :

L'admission sera valable un an et ne présage pas d'une admission pour une éventuelle année supplémentaire.

Conditions d'obtention des deux diplômes :

Chacune des universités envoie à l'université partenaire le relevé de notes de toutes les matières suivies pendant le **1** dernier semestre précédant la mobilité de l'étudiant. Ces relevés de notes doivent parvenir à l'université d'accueil **au plus tard le 1er avril** de l'année universitaire précédant la mobilité.

Pour obtenir les deux diplômes, l'étudiant doit avoir validé la première année dans son université d'origine, avoir accompli la deuxième année de mobilité dans l'établissement partenaire. Par conséquent, l'étudiant doit avoir obtenu un total de 120 E.C.T.S. pour l'obtention des deux diplômes.

Article 7 - Délivrance des diplômes

LUISS délivrera le diplôme intitulé Master's Degree in Law, Digital Innovation and Sustainability aux étudiants de UT Capitole ayant validé leur première année à UT CAPITOLE par reconnaissance d'études, et ayant validé la deuxième année à LUISS.

UT CAPITOLE délivrera le diplôme intitulé Master mention Droit Public parcours-type Droit de l'Environnement aux étudiants de Luiss ayant validé leur première année à Luiss par reconnaissance d'études, et ayant validé la deuxième année à UT CAPITOLE.

Les étudiants sont soumis au même règlement des examens de la formation qui se prononcera sur leur réussite ou leur échec. Leurs résultats sont appréciés dans les mêmes conditions et par le même jury que les étudiants régulièrement inscrits dans cet établissement. En cas de réussite, chaque étudiant recevra un diplôme de chaque établissement. En cas d'échec aux examens sanctionnant une année du parcours total, les étudiants **ne pourront pas s'inscrire** une 2^e fois au programme.

Article 8 - Durée, renouvellement et résiliation de l'accord.

Cet accord est conclu pour une durée de 3 ans, à compter de l'année universitaire de signature du présent accord. La première mobilité sera réalisée en 2023-2024.

Il sera renouvelé via un avenant, ou pourra être résilié par l'une des parties avant le **1^{er} mars** précédant l'année universitaire en cours. En cas de résiliation, aucun étudiant ne pourra plus être admis dans le programme mais les étudiants déjà admis pourront terminer le programme jusqu'à obtention du double diplôme.

Article 9 - Annexes et avenants

Les parties acceptent les conditions définies dans les annexes à cet accord. Tout changement relatif au contenu de ces annexes devra faire l'objet d'un accord des deux parties sans que les termes généraux de l'accord soient remis en question.

Fait à Toulouse, le

Pour l'**Université Toulouse Capitole**

Professor Hugues KENFACK

Le Président

Le responsable pédagogique

Julien Bétaille; Eric Naim-Gesbert

Le responsable administratif

Anthea Chai AFANOU

Fait à Rome, le

Pour **Libera Università Internazionale degli Studi
Sociali Guido Carli**

Prof. Andrea Prencipe

Rector

...

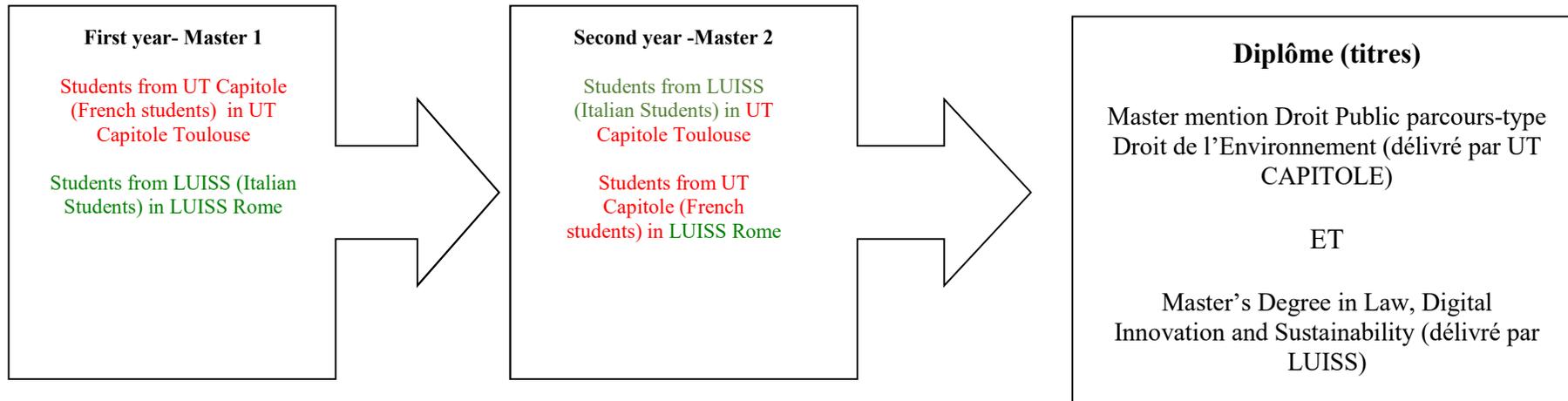
Le responsable pédagogique

Prof. Christian Iaione

Le responsable administratif

Sergio Rios Perez

ANNEXE 1 : Schéma organisationnel du programme



ANNEXE 2 : Maquette pédagogique

Liste des cours à LUISS et UT CAPITOLE durant la mobilité

Course Outline- Liste des cours à UT CAPITOLE

Year 2: UT CAPITOLE: Master mention Droit Public parcours-type Droit de l'Environnement

Semestre 1

- Climate Change Law
- Sustainable Marketing
- Introduction to Non-Market Valuation
- Global risks for a living Planet: Climate, Biodiversity, Pandemics
- Smart cities
- French Language and Culture
- Specialised French

Semestre 2

- Sustainable Management and Evaluation of Ecosystems
- Sustainable Information Systems
- Challenge week
- Research Paper

Course Outline- Liste des cours à LUISS

Year 2: Luiss: Law, Digital Innovation and Sustainability (major in Climate Change)

Semestre 1

- Management of Circular Economy
- Green & Sustainable Finance
- Regulation of Innovation & Sustainable Development
- Elective Course*
- Elective Course*
- Elective Course*
- Negotiation as a Language

*EARTH SCIENCE, SUSTAINABLE DEVELOPMENT AND CLIMATE CHANGE IMPACTS

*CLIMATE - NEUTRAL & SMART CITIES

*CLIMATE JUSTICE

*MANAGING & FINANCING THE ENERGY TRANSITION

Semestre 2

- Internship / Project Work
- Z-Labs
- Final Thesis

ANNEXE 3 : Tableaux de correspondance des cours

Merci de préciser les volumes ECTS dans les tableaux (en cas de validation partielle, de demande d'équivalence...)

LUISS STUDENTS

Year 1 at Luiss (2022/2023)

Course taken at Luiss	Sem.	ECTS	Recognition for Toulouse Degree	ECTS
Digital Transformation & Emerging Technologies	1	6	Public Digital Law	3
Economics of Innovation & Climate Change	1	6	Public Finance Law	3
Law & Ethics of Innovation & Sustainability	1	6	Public Environmental Law (non-reinforced)	4
Law & Policy of Innovation & Climate Change	1	6	Public Environmental Law (reinforced)	6
Research & Innovation Lab	1	3	Theory of Law	3
Governance of Innovation & Climate Change	2	6	International and European Environmental Law	8
Criminal Compliance & Risk Management	2	6	Regional Planning Local Government Law	4 6
Intellectual Property Law & Economics	2	6	Public Economic Law	8
Law & Organization of Labor	2	6	Social Protection	3
Learning Innovation Activities	1	2	Elective 1 Language to choose (S1+S2)	8
Content Design & Production (Gap 1)	1	2		
Be Active in the Summer (Gap 2)	2	2		
X-Lab1	2	3		
TOTAL		60		60

¹ In the a.y. 2021/2022, the available X-Labs were: The future of cities and regions; The future of Earth; The future of industry & manufacturing; The future of wellbeing; The future of automotive & transportation; The future of energy, telcos & networks

Year 2 at UT CAPITOLE (2023/2024)

Course taken at UT CAPITOLE	Sem.	ECTS	Recognition for Luiss Degree	ECTS
Climate Change Law	1	3	Management of Circular Economy	6
Sustainable Information Systems	2	2		
Introduction to Non-Market Valuation Global risks for a living Planet: Climate, Biodiversity, Pandemics	1	2 2.5	Regulation of Innovation & Sustainable Development	6
French Language and Culture Specialised French	1	3 1	Internship / Project Work	6
Sustainable Management and Evaluation of Ecosystems	2	5	Elective Course	6
Smart cities	1	10	Elective Course Language of Innovation & Sustainability Z-	6 2
Sustainable Marketing	1	4	Elective Course	6
Challenge week	2	10	Labs Green & Sustainable Finance	2 6
Research Paper	2	17.5	Final Work	14
TOTAL		60		60

UT CAPITOLE STUDENTS

Year 1 at UT CAPITOLE (2022/2023)

Course taken at UT CAPITOLE	Sem.	ECTS	Recognition for Luiss Degree	ECTS
Compulsory non-reinforced elective subject: Public Environmental Law	1	4	Law & Ethics of Innovation & Sustainability	6
Compulsory reinforced elective subject (1/2): Public Environmental Law	1	6	Law & Policy of Innovation & Climate Change	6
International and European Environmental Law	2	8	Governance of Innovation & Climate Change Learning Innovation Activities	6 2
Public Economic Law	2	8	Economics of Innovation & Climate Change X-Lab	6 3
Foreign Language	1 & 2	4	Research & Innovation Lab	3
Compulsory reinforced elective subject (2/2): Elective*	1	6	Criminal Compliance & Risk Management	6
Elective: ex. Public Digital Law Elective**	1 2	3 3	Digital Transformation & Emerging Technologies	6
Elective** Elective**	1 1	3 3	Intellectual Property Law & Economics	6
Elective** Elective**	1 2	3 3	Law & Organization of Labor	6
Elective**	2	3	Content Design & Production (Gap 1)	2

Elective**	2	3	Be Active in the Summer (Gap 2)	2
		60		60

* Constitutional Litigation
Urban Planning Law
Local Government Law

** Administrative Liability Law
Public Finance Law in depth
Public Health Law and Policy
Comparative Public Law
Public Digital Law
Social Protection
Theory of Law
Regional Planning Law
Public Procurement Law
Cultural Law
Public Services Law
Methodology of Public Service Competitions

Year 2 at Luiss (2023/2024)

Course taken at Luiss	Sem.	ECTS	Recognition for UT CAPITOLE Degree	ECTS
Management of Circular Economy	1	6	Specialisation Workshops MAT Theory of Ecofiscality	3
Green & Sustainable Finance	1	6	Specialisation Workshops MAT Environmental Litigation MAT Constitutional Charter of the Environment	3 3
Regulation of Innovation & Sustainable Development	1	6	Theories of Environmental Law	11
Elective Course*	1	6	Biodiversity Law	6
Elective Course*	1	6	Pollution Law	6
Elective Course*	1	6	Natural Resources Law	6
Internship / Project Work		6		
Z-Labs	2	2	Specialisation Workshops (TBD)	3
Negotiation as a Language	1	2	Specialisation Workshops (TBD)	3
Final Thesis	2	14	Dissertation/Internship Methodology	0 10
		60		60

*EARTH SCIENCE, SUSTAINABLE DEVELOPMENT AND CLIMATE CHANGE IMPACTS
CLIMATE - NEUTRAL & SMART CITIES
CLIMATE JUSTICE
MANAGING & FINANCING THE ENERGY TRANSITION

ANNEXE 4 : Exigences pédagogiques

Mémoire de fin d'études - Règles générales

Le mémoire est un travail individuel et les étudiants ne pourront donc pas le réaliser avec un autre étudiant ou avec un groupe d'étudiants.

Les étudiants de Luiss :

- o Les étudiants réaliseront leur mémoire pendant leur période de mobilité avec deux superviseurs, un de chaque institution.
- o Les étudiants devront avoir réussi tous les cours et obtenu tous les crédits avant de soutenir leur thèse à Luiss, tandis que les étudiants pourront soumettre et soutenir leur thèse à UT CAPITOLE avant d'avoir terminé tous leurs cours, selon les règles et procédures d'UT CAPITOLE.
- o Les étudiants doivent respecter les procédures et les délais de soutenance de thèse des deux institutions, en ce qui concerne la soumission, l'évaluation, le contrôle de la qualité et de l'originalité, etc ;
- o Chaque institution notera la thèse finale selon ses propres normes.
- o Chaque superviseur doit approuver la proposition, qui doit répondre aux normes des deux institutions.
- o Les étudiants soumettront leur thèse à l'UT CAPITOLE avant la dernière semaine d'août et soutiendront la thèse à Toulouse au début du mois de septembre.
- o Les étudiants soutiendront leur thèse à Rome lors de la session d'automne de remise des diplômes (octobre/novembre). Le superviseur de l'UT CAPITOLE ne sera pas tenu d'assister à la session de remise des diplômes à Luiss.

Les étudiants de l'UT CAPITOLE :

- o Les étudiants réaliseront leur thèse pendant leur période de mobilité avec un superviseur de Luiss.
 - o Les étudiants devront avoir réussi tous les cours et obtenu tous les crédits avant leur soutenance à Luiss.
 - o Les étudiants doivent respecter les procédures et délais de thèse de Luiss, en ce qui concerne la soumission, l'évaluation, le contrôle de la qualité et de l'originalité, etc ;
 - o Les étudiants devront
 - soumettre leur thèse à Luiss avant la mi-juin et la soutiennent à Rome lors de la session d'été de remise des diplômes (juillet).
 - soumettre leur thèse à Luiss avant la mi-septembre et la soutiennent à Rome lors de la session d'automne (octobre/novembre).
 - o Les étudiants ne discuteront pas et ne soumettront pas leur thèse à UT CAPITOLE.
-

ANNEXE 5 : Grille d'équivalence de notes

ECTS	LUISS	UT CAPITOLE
A	30 e lode	18 – 20
B	30	16 – 18
C	28 < grade < 29	14 – 16
D	24 < grade < 27	12 – 13
E	18 < grade < 23	10 – 11
F	BELOW 18	< 10

ANNEXE 6 : Modalités relatives au mémoire / rapport de stage

Les étudiants de la LUISS à l'UT Capitoie

Description du rapport de thèse/stage

Nombre de crédits

17.5 ECTS

Modalités d'évaluation

- Le mémoire est-il encadré par deux directeurs ? Oui
- Une seule note commune ou la moyenne de deux notes ? Un seul jury ? La moyenne de deux notes et Un seul jury
- Les critères d'évaluation sont envoyés aux étudiants ? Non

Les étudiants de l'UT CAPITOLE à la LUISS

Description du rapport de mémoire/stage

Nombre de crédits

14 ECTS

Modalités d'évaluation

- Le mémoire est-il encadré par deux directeurs ? Non
- Une seule note commune ou la moyenne de deux notes ? Un seul jury ? Une seule note commune et un seul jury.
- Les critères d'évaluation sont envoyés aux étudiants ? Non